

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **11 juillet 2017**

<b>Date de la convocation : 30 juin 2017</b> Date d'affichage de la convocation: 30 juin 2017	<b>Nombre de membres en exercice : 17</b> <b>Nombre de votants : 14</b> <b>Nombre de procurations : 2</b>
<i>L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 30 juin 2017 s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique POUGNARD, maire</i>	<b>Présents :</b> Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Catherine SAUVARD, Pascal AMICEL, Marc CHOLLET, , Hervé SABOURIN, Sylvie DEPLANQUE, Christine FAZILLEAU, Emmanuel FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Coralie BABIN, Didier FRAIGNEAU, Anne – Sophie VALLET
<b>Secrétaire de séance : Stéphanie DELGUTTE</b>	<b>Absents excusés :</b> Nadette PORCHER, Florence MARSAC (procuration à Coralie BABIN), Stéphanie BOUROLLEAU (procuration à Stéphanie DELGUTTE)

*La séance est ouverte à 20 h 45*

\*\*\*\*\*

Mme Dominique POUGNARD informe les membres du Conseil Municipal qu'elle souhaite modifier l'ordre du jour prévu dans la convocation du 30 juin 2017 :

- **Point à ajouter : Installation d'une antenne 4 G sur la commune de Fors**
- **Point à enlever : Projet de réhabilitation de l'école : prestations intellectuelles SPS/Contrôleurs techniques (Pas de retour des contrôleurs).**

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Adoption du procès-verbal de séance du 6 juin 2017

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

#### 2. Règlement intérieur du cimetière

**D/2017-058**

*Date transmission et accusé réception préfecture : 04/08 /2017 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150218-FORS-2017-0 -DE*

Lors de la séance du 6 septembre 2016, le Conseil Municipal a validé l'installation d'un columbarium rectangulaire de huit cases en granit rose et des portes intégrées en granit noirs.

Le 28 février 2017, les membres du Conseil Municipal ont voté les tarifs et la durée des concessions et notamment celles applicables au columbarium. La date d'application de ces tarifs a été décidée au 1er mai 2017.

Il convient désormais d'intégrer les modalités concernant le columbarium au règlement intérieur du cimetière. Mme POUGNARD propose de modifier le règlement du cimetière mis en place en septembre 2013 (D/2013-061) pour intégrer les articles suivants :

#### - Titre 4

« Les urnes cinéraires peuvent être déposées dans des concessions de terrain où une personne est déjà inhumée ou dans le columbarium. »

#### Article 27

Le columbarium est affecté au dépôt des urnes cinéraires contenant les cendres de personnes comme déterminées à l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement.

#### Article 28

Les dimensions des cases sont 40x40x45 cm. A charge pour les familles de veiller à ce que les dimensions des urnes correspondent à l'espace prévu au dépôt de celle-ci (maximum 2 urnes). En cas d'impossibilité de procéder au dépôt, la mairie ne sera pas tenue pour responsable.

### **Article 29**

Les défunts inhumés auront leur identité indiquée sur des plaquettes fournies par la municipalité, qui seront apposées sur la plaque de fermeture de la case réservée. L'inscription comprendra le nom, prénom, date ou année de naissance et de décès du défunt.

### **Article 30**

Toute demande de dépôt d'urne doit être adressée à la mairie de Fors qui déterminera dans le cadre du plan de distribution du columbarium l'emplacement (case). Le concessionnaire n'ayant en aucun cas le droit de fixer lui-même cet emplacement.

Aucun dépôt d'urne ne pourra être effectué sans la délivrance d'une autorisation écrite du Maire ou de son représentant. De même, toute ouverture ultérieure de la case devra être autorisée de la même manière et effectuée par une entreprise agréée.

### **Article 31**

Les durées d'utilisation des cases sont les mêmes que les concessions en terrain soit 30 ans ou 50 ans (cf art 19).

Les tarifs des cases du columbarium sont fixés par le Conseil municipal.

### **Article 32**

Le déplacement ou retrait des urnes dans le columbarium est assimilable à une exhumation.

En outre, une demande d'exhumation sera produite par le plus proche parent du défunt et donnera lieu à une autorisation délivrée par le Maire.

### **Article 33**

A l'expiration de la concession, il pourra en être fait reprise par l'Administration municipale dans les mêmes conditions et délais que ceux en vigueur pour les concessions de terrains ordinaires (article 20). Dans ce cas, les cendres seront dispersées au Jardin du Souvenir. Après retrait des signes ou plaques funéraires apposées sur la case, celle-ci, devenue libre, pourra faire l'objet d'une nouvelle concession.

### **Article 36**

Tout signe d'appropriation de l'espace, tout élément distinctif, toute marque de reconnaissance à demeure sont interdits dans le Jardin du Souvenir à l'exception d'une plaque délivrée par la mairie portant identité et dates relatives au défunt. Seules les fleurs coupées naturelles peuvent être déposées. Elles devront être enlevées périodiquement.... »

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les modifications apportées au règlement intérieur qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.**

## **3. Présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacement**

M. Stéphane BONNIN, référent de la commune dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacement, présente aux conseillers municipaux un point d'étape.

M. Stéphane BONNIN rappelle qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacement à vocation à se substituer aux différents documents des communes en application (cartes communales, Plan Occupation des Sols et Plan Local Urbanisme).

Par conséquent, ce projet est très important pour la commune car il impacte tout son développement.

Le projet d'élaboration se compose de 8 étapes et nous sommes actuellement à la seconde. Le document présenté fait 228 pages. Il sera envoyé à tous les Conseillers Municipaux.

La commune de Fors est présente dans les différentes commissions (Stéphane BONNIN) et dans le groupe de travail (Stéphanie GRANET) ainsi qu'au niveau du Conseil d'Agglomération et de la conférence des Maires (Stéphanie DELGUTTE).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacement doit être finalisé et validé en Conseil d'Agglomération en décembre 2019.

M. Stéphane BONNIN conclu en rappelant que ce dossier est l'affaire de tous les élus communaux et qu'il faudrait que tous prennent connaissance de cet état des lieux et que chacun devra s'approprier ce thème avant la fin de ce mandat .

<b>4.</b>	<b>Décision modificative n°1 au budget 2017</b>	<b>D/2017-059</b>
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 04/08/2017 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150218-FORS-2017-0 -DE</i>		

M. Stéphane BONNIN informe les Conseillers Municipaux que pour permettre de réaliser les travaux d'amélioration des points lumineux en changeant les lampes énergivores par des lampes led (104 points à changer), il apparaît nécessaire de créditer des sommes supplémentaires à l'opération 256 « Eclairage Public Mise aux normes ».

**Afin de créditer en conséquence l'opération 256 « Eclairage Public Mise aux normes », il est demandé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :**

DM N°1/2017 - Virement de crédits à l'opération 214					
	chapitre	compte	Opération	nature	montant
<b>CRÉDITS A OUVRIR</b>	<b>23</b>	<b>2315</b>	<b>256</b>	<b>Eclairage public mises aux normes</b>	<b>+ 10.000 €</b>
	chapitre	compte	Opération	nature	montant
<b>CRÉDITS A RÉDUIRE</b>	<b>21</b>	<b>2152</b>	<b>214</b>	<b>Travaux de voirie</b>	<b>- 10.000 €</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative précitée.**

<b>5.</b>	<b>Augmentation du volume horaire d'un adjoint administratif</b>	<b>D/2017-060</b>
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 04/08 /2017 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150218-FORS-2017-0 -DE</i>		

Lors de la séance du 17 janvier 2017, le Conseil Municipal a validé l'augmentation des heures de Mme Stéphanie GRANET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, qui effectue chaque semaine, trois heures complémentaires en plus des 30 h de travail hebdomadaire du poste auquel elle a été recrutée.

Le Comité Technique du centre de gestion a été saisi et a émis un avis favorable le 30 mai 2017.

Mme Dominique POUGNARD propose de valider cette augmentation à compter du 1er juillet 2017.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'augmentation du volume horaire hebdomadaire de Stéphanie Granet, adjoint administratif au secrétariat de mairie, qui passe de 30 heures à 33 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2017.**

<b>6.</b>	<b>Installation antenne Orange 4 G sur la commune</b>	<b>D/2017-061</b>
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 04/08 /2017 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150218-FORS-2017-0 -DE</i>		

Lors de la séance du 28 février 2017, les conseillers municipaux avaient refusés le projet de la société ORANGE souhaitant implanter une antenne 4G de 12 mètres dans le centre bourg au niveau de l'ancienne cabine téléphonique.

La société ORANGE, n'ayant pas été informée du refus, a relancé la mairie en juin. La commune consciente de l'intérêt d'une meilleure desserte en réseau de téléphonie mobile a proposé trois sites : Le Château d'eau (route de Niort), le terrain communal des Grolettes (route de Chizé) et le stade de Foot (rue du Stade).

Après réalisations par la société de simulations radios, il apparaît que :

- Le terrain de foot peut être envisagé pour l'installation d'une antenne de 20 mètres de haut
- La château d'eau a une réception moins importante mais peut être envisageable avec une antenne de 25 mètres de haut et toujours avec la condition du montant du loyer. Le terrain appartenant au Syndicat Mixte d'Adduction Eau Potable 4 B (SMAEP 4B) celui-ci sera consulté pour voir si cette opération est envisageable et quelles seraient les conditions.
- Le terrain communal ne convient pas au niveau de la couverture radio et les raccordements en énergie et fibre semblent complexes.

La société ORANGE mentionne que l'implantation proposée en janvier 2017 est la plus performante.

Après en avoir délibéré, à la majorité, **le Conseil Municipal décide de proposer à la société ORANGE en 1<sup>er</sup> choix le Château d'eau et en 2<sup>nd</sup> choix celui du terrain de Foot et précise qu'au-delà du choix du site le plus important est surtout d'avoir la 4 G sur la commune.**

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ *Rentrée scolaire*

### ► Rythme scolaire

Le décret du 27 juin 2017 autorise les communes qui le souhaitent à revenir à la semaine de 4 jours. Une réunion a eu lieu au Syndicat de communes Plaine de Courance pour en discuter entre toutes les communes. Certaines avaient déjà pensé passer à la semaine de 4 jours. Après discussion, toutes les communes du syndicat ont décidé de ne rien changer à la rentrée 2017. Mme Dominique POUGNARD précise qu'il est « urgent de ne pas se presser » : différents points doivent être étudiés avant de prendre une décision tels que le fait d'être en Regroupement Pédagogique Intercommunal, les conséquences du changement sur les emplois créés (ATSEM) et l'organisation de l'ASLH ...

L'organisation du rythme scolaire restera la même pour la prochaine rentrée.

### ► Les effectifs pour la rentrée 2017-2018 sont les suivants :

- 289 enfants scolarisés sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal
- 171 enfants scolarisés sur Fors
- 74 enfants scolarisés sur Saint Martin de Bernegoue
- 44 enfants scolarisés sur Juscorps

En septembre 2017, le Conseil Municipal se prononcera sur l'éventualité d'une sortie du RPI en 2018.

⇒ *Personnel administratif*

► Mme Claire TEIXEIRA finit son contrat de remplacement au sein des services administratifs le 15 août prochain.

► Mme Christine BAVEREL, secrétaire de mairie, reprendra ses fonctions le 4 septembre 2017 à temps partiel thérapeutique (50%) pour une durée de 3 mois

⇒ *Enquête pour la mise en place d'un groupement de commande complémentaire santé*

Lors de la séance du 6 juin 2017, le Conseil Municipal avait décidé de distribuer auprès de la population des questionnaires pour évaluer le besoin des habitants sur l'éventualité de la mise en place d'un groupement de commande complémentaire santé.

⇒ *Fête des abeilles*

La fête des abeilles aura lieu le 2 septembre 2017 au préau de l'école. Les élus référents, Fabrice BRAULT et Emmanuel FAZILLEAU, prennent en charge l'organisation avec les apiculteurs.

⇒ *Manifestation « Apéro en live »*

Le 1<sup>er</sup> bilan de cette animation est très positif. Les responsables de l'association doivent rencontrer Mme Stéphanie DELGUTTE, adjointe en charge des associations et de l'animation, pour faire un point précis.

⇒ *Accueil des adolescents*

Stéphanie DELGUTTE informe les Conseillers Municipaux qu'un animateur a été recruté pour proposer différentes activités aux jeunes restés sur Fors du 10 juillet au 4 août 2017. Dylan est présent tous les jours dès 14h au Foyer des jeunes.

Quelques activités sont déjà planifiées comme le laser Game, le flip de Parthenay, une journée à la plage....Les autres seront organisées en concertation avec les jeunes présents.

La commune a loué un minibus pendant cette période pour faciliter tous les déplacements.

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15*

<b>Récapitulatif des délibérations prises en séance du 11 juillet 2017</b>				
N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
<b>D/2017-058</b>	<b>3.6</b>	<i>Autres actes de gestion du domaine privé</i>	<b>Règlement intérieur du cimetière</b>	1-2
<b>D/2017-059</b>	<b>7.1</b>	<i>Décision modificative</i>	<b>Décision modificative n°1 au budget 2017</b>	3
<b>D/2017-060</b>	<b>4.1</b>	<i>Personnels titulaires</i>	<b>Augmentation du volume horaire d'un adjoint administratif</b>	3
<b>D/2017-061</b>	<b>1.1</b>	<i>Marchés publics</i>	<b>Installation d'une antenne 4 G sur la commune</b>	3-4
<b>Emargement des membres du conseil municipal du 11 juillet 2017</b>				
Dominique POUGNARD, maire				
Stéphanie DELGUTTE, adjointe			Stéphane BONNIN, adjoint	
Catherine SAUVARD, adjointe			Pascal AMICEL, adjoint	
Marc CHOLLET			Nadette PORCHER	
Hervé SABOURIN			Sylvie DEPLANQUE	
Christine FAZILLEAU			Emmanuel FAZILLEAU	
Fabrice BRAULT			Coralie BABIN	
Florence MARSAC			Stéphanie BOUROLLEAU	

<b>Didier FRAIGNEAU</b>	<b>Anne-Sophie VALLET</b>
-------------------------	---------------------------